

Conditions générales et particulières de Carbotech AG, Bâle

1 Domaine d'application

1.1 Principes

Sauf convention contraire passée sous la forme écrite, les conditions générales (CG) ci-dessous s'appliquent à tous les contrats avec des clients de Carbotech AG.

1.2 Conditions générale

Les conditions générales s'applique à tous les contrats.

1.3 Conditions particulières

Les conditions particulières s'appliquent aux mesures, aux analyses et aux expertises, en plus des conditions générales.

2 Conditions générales

2.1 Référence au Code des obligations

Le Code suisse des obligations s'applique, sauf dispositions contraires prévues dans les conditions générales ou par les parties contractuelles.

2.2 Confidentialité et conservation du secret

Carbotech AG traite les informations des clients de manière confidentielle, mais peut utiliser les résultats anonymisés pour des usages publics ou similaires. Le lien contractuel avec le client peut être mentionné dans une liste de références.

Si le client souhaite utiliser des résultats ou des expertises confidentiels sous une forme ou une autre pour un usage interne, il doit obtenir l'accord préalable de Carbotech AG ; les informations publiques ne sont pas concernés par cette disposition. Carbotech AG se réserve le droit de refuser son accord si le client souhaite publier ces résultats sous une forme falsifiée ou déformée.

Si le client publie des résultats confidentiels sans l'accord de Carbotech AG ou s'il falsifie ou déforme ces résultats, Carbotech est délié de son devoir de confidentialité.

Dans tous les cas, Carbotech AG conserve son droit aux résultats de ses analyses et expertises.

2.3 Collaboration et droit de regard

A la conclusion du contrat, le client accorde à Carbotech AG le droit de faire appel à des tiers. Carbotech AG accorde au client un droit de regard sur les méthodes et procédures utilisées.

2.4 Responsabilité et réserve

La responsabilité de Carbotech AG pour des dommages au client n'est engagée qu'en cas de négligence grave ou d'intention délictueuse.

Pour les dommages liés à une négligence grave ou à une intention délictueuse, la responsabilité de Carbotech AG est limitée à 10% du total de l'offre, mais au maximum CHF 100'000. Toute responsabilité pour le dommage résiduel est exclue.

2.5 Etat de la technique et développements scientifiques

En cas de nouvelles connaissances ou de nouveaux développements scientifiques, le résultat n'est pas invalide si ces connaissances ou développements n'ont pas encore été consolidés scientifiquement ou n'ont pas encore été obtenus au moment de l'expertise.

2.6 Archivage

Les documents sont archivés pendant 10 ans

2.7 Modalités de facturation et de paiement

Tous les produits livrés par Carbotech AG restent propriété de Carbotech AG jusqu'à leur paiement complet.

Les mandats de longue durée font l'objet d'une facturation trimestrielle. Pour les contrats de grande envergure, un acompte est payable à l'attribution du mandat.

Les factures sont payables à 30 jours à compter de leur réception.

Un escompte pour paiement avancé n'est pas admis.

Les surcoûts non convenus sont à la charge du client jusqu'à 10% du montant total de l'offre. Les surcoûts au-delà de 10% sont à la charge de Carbotech AG.

2.8 Litiges

Les parties s'efforcent de régler les éventuels litiges en dehors du cadre juridique (p.ex. dans le cadre d'une médiation).

2.9 For juridique

Sauf contrainte légale supérieure, le for juridique est au siège de Carbotech AG, à Bâle.

3 Conditions particulières

3.1 Mesures et analyses

Responsabilité : sauf convention contraire et sous réserve des dispositions du Code des obligation, Carbotech AG n'est pas responsable des résultats obtenus et de leurs conséquences.

Garantie : aucune exigence de rhédibition ou de réduction de la part du client ne sera admise. Carbotech AG garantit au client un droit de rectification.

Les échantillons sont archivés pendant 1 an. Après cela, ils sont éliminés ou détruits dans le respect des dispositions légales.

3.2 Expertises

Responsabilité : pour autant que le devoir de diligence soit respecté, toute responsabilité est exclue. Une éventuelle responsabilité de Carbotech AG est réglée au point 2.4 de la partie Conditions générales.